



LES COMITÉS DE QUARTIER

Ville de Colomiers



Réunion du mardi 9 janvier 2024
19h30 - 21h30

Lieu : Salle Polyvalente École Simone VEIL

Compte-rendu de réunion

PARTICIPANT·E·S

COHEN Anne-Lise
Correspondante de quartier
ORTEGA Jean-Pierre

DUPONT Yves

LEFEVRE Ludovic

EXCUSÉ·E·S

BECHARD Aurore
CAMPERVEUX Florence
FANJEAU Armand
MEGA Dimitri
TABEY-BEUVELOT Sandrine

BONNAFOUS-ACQUITTER Davina
DROUIN Anouk
FANJEAU Nicolas
MONCELET Enzo

CALVIGNAC Laurent
DUPONT Elisabeth
HAMADOUCHE Isabelle
OUKZIZ Khalid

Ordre du jour

- Projet de création itinéraires malins
- Réunion à la Maison du Métro
- Organisation du prochain point d'étape du Comité de quartier
- Projet « Aménagement paysager du bassin de rétention des Marots »
- Projet « Repérage des îlots de chaleur dans le territoire du Comité »
- Informations diverses

I. **Projet de création itinéraires malins**

Il est rappelé que l'ensemble des Comités de quartier se mobilise sur les questions de transitions socio-écologiques et plus particulièrement en faveur d'une évolution vers un nouveau modèle de cheminement qui renouvelle les façons de se déplacer dans la ville.

Les préconisations des Comités de quartier :

- Ce projet doit s'inscrire à l'échelle de la Ville,
- Créer des cheminements, des itinéraires vers le centre-ville - en étoile – en utilisant les passages malins pour aller au centre-ville à pied,
- Prendre en compte l'accessibilité des passages choisis,
- Créer des « itinéraires malins » utilisant le plus de passages malins protégés permettant de passer d'un territoire à un autre.

Les points de vigilance de la ville :

- Les itinéraires valorisés doivent être viables en l'absence d'entretien spécifique, pour éviter la mobilisation de ressources supplémentaires et la dégradation du dispositif,
- Les itinéraires se doivent d'être inclusifs,
- Attention à la multiplicité des itinéraires afin de ne pas nuire à la lisibilité du dispositif : Un seul par territoire et par Comité de quartier,
- Inclure les membres des Comités de quartier de bout en bout du projet : conception, mise en œuvre, évaluation, pour pouvoir valoriser un projet porté dans sa globalité par des citoyennes et des citoyens.

Un groupe de travail inter Comités de quartier va être constitué comprenant 3 à 4 membres par Comité de quartier permettant ainsi de répondre favorablement aux différents horaires des rendez-vous de travail programmés prochainement en journée ou en soirée.

A-L COHEN rappelle au Comité le choix des itinéraires : un itinéraire avec comme point de départ l'École S. VEIL qui va vers le Collège VOLTAIRE et vers le Lycée VICTOR HUGO.

D. BONNAFOUS-ACQUITTER et A. BECHARD sont référentes sur ce projet, il est demandé qu'un autre membre se positionne.

II. **Réunion à la Maison du Métro**

La Maison du Métro est installée **17, rue Gilet à Colomiers**. C'est un espace d'accueil et d'information sur la ligne C, la connexion Ligne B et la Ligne Aéroport. L'objectif visé par l'installation d'une Maison du Métro est de pouvoir accompagner ce projet d'envergure auprès des habitantes et des habitants, de créer le lien de proximité avec les riverains, les commerçants, les institutions et les usagers des différents modes de déplacements.

Un médiateur de TISSÉO accueille les riverains ou tout autre usagers qui souhaite avoir des informations.

INFO !

Ouverture de la Maison du Métro : 3 demi-journées par semaine

- Mercredi : 9h-13h
- Mercredi 15h-19h
- Vendredi : 15h-19

Infos travaux secteur de Colomiers

Contactez le médiateur **Aziz KHELIFI**

- De 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi
- Tél. 06 76 78 89 08
- @ : aziz.khelifi@tisseo-ingenierie.fr

La Ville et TISSÉO Ingénierie convient les Comités de quartier à la Maison du Métro pour échanger sur les travaux du métro et les adaptations induites en terme de mobilités dans la Ville. Afin de préparer celle-ci, il est demandé au Comité de quartier quels pourraient leurs questionnements.

L. LEFEVRE souligne que le territoire du Comité de quartier EN JACCA-MAROTS est en entrée du métro –proximité avec la station Métro-Gare-, et que c'est un impact non négligeable. En effet, cela va avoir des conséquences sur le stationnement dans le quartier notamment pour les Marots, sans compter la circulation tant des voitures que des piétons/cyclistes. La question donc première est comment tous ces impacts ont-ils été prévus ? Les habitantes et les habitants craignent de ne plus pouvoir se garer devant leur domicile.

J-P ORTEGA souhaiterait savoir quelle orientation va être prise concernant la structuration des voies douces et actives de leur territoire. Cela permettrait au Comité de quartier lors des concertations de pouvoir être force de propositions en restant dans le cadre des orientations prises.

III. Organisation du prochain point d'étape du Comité de quartier

Les points d'étapes ont pour objectif d'apprécier l'avancement des contributions, des réflexions et leur concrétisation considérant des temporalités différentes selon la nature des projets. Le dernier point d'étape du Comité de quartier EN JACCA-AMROTS d'octobre 2022 avait permis d'établir un marqueur un an après l'installation du Comité, et de projeter avec les Élus des initiatives à mettre en œuvre sur le territoire du Comité.

Dans le premier trimestre 2024, il est convenu de pouvoir organiser un point d'étape permettant ainsi de partager avec le collègue « Élus » du Comité l'avancement des projets en cours et d'échanger sur les attentes des membres du Comité.

Afin de construire ce temps d'échanges, il convient de pouvoir recenser l'activité du Comité pour l'année 2023. A-L COHEN invite les membres à lister les actions du Comité et informe les membres présents qu'un document de présentation sera réalisé pour cette réunion. => *date du point d'étape 2 avril 2024 à 19h*

IV. Projet « aménagement du bassin de rétention des Marots »

La semaine de plantation des arbres est confirmée pour la semaine du 12 février prochain par le Pôle Espaces Publics.

J-P ORTEGA demande s'il est possible de survoler par drone le bassin de rétention avant, pendant et après les plantations afin de monter un post à diffuser sur la page du Comité de quartier et sur les réseaux de la Ville l'avancée de ce projet. => *une Ville ne peut être survolée par un drone détenu par un particulier ni sans autorisation de la Préfecture. La Ville de Colomiers initie déjà des actions de vol par drone sur d'autres secteurs de la Ville durant cette campagne de plantations par le photographe attiré et dispose d'une banque d'images conséquentes pour cette action. Toutefois, pour le temps de valorisation et d'inauguration du bassin prévu au printemps 2024, il est prévu qu'il puisse venir faire un reportage-photos.*

Y. DUPONT émet des réserves quant à l'organisation d'un temps d'inauguration du bassin compte-tenu du manque de mobilisation des membres du Comité de quartier. A-L COHEN invite le Comité à partager le portage de cette organisation avec les partenaires mobilisés – Ecole et ALAE S. VEIL, et la Maison Citoyenne d'EN JACCA-. En effet, il est dommage de ne pas valoriser l'action du Comité, et l'organisation de ce type de manifestation peut tout à fait être co-construite avec les structures d'animation du territoire. => *une réunion est prévue le mardi 6 février entre le Comité, l'école et l'ALAE ainsi que la Maison Citoyenne.*

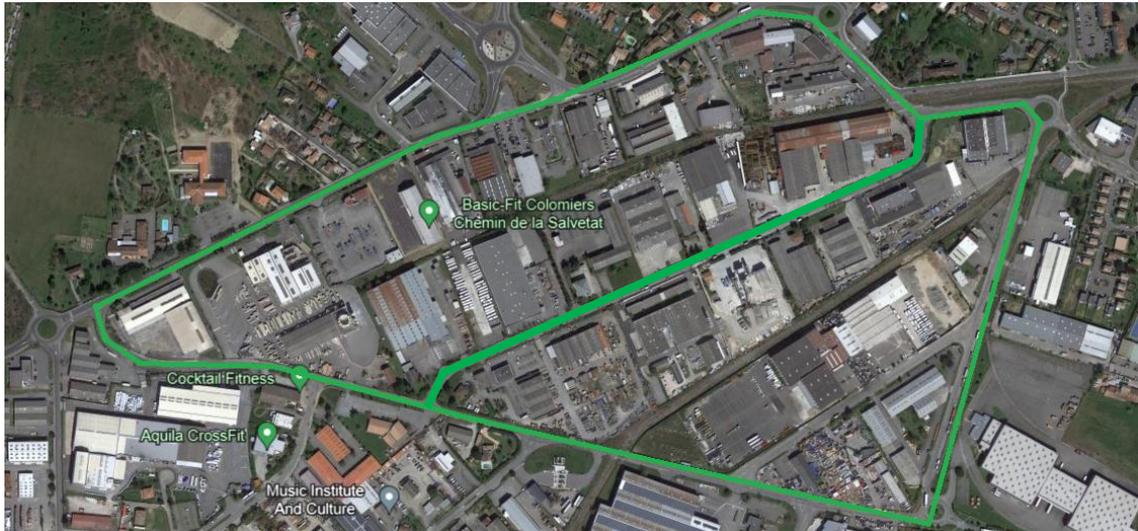
V. Projet « Repérage des ilots de chaleur dans le territoire du Comité »

L. CALVIGNAC a émis des propositions à partager au Comité.



Le lien de téléchargement sous GOOGLE EARTH sera envoyé aux membres par A-L COHEN afin qu'ils puissent le partager entre eux et étayer leur réflexion pour ce projet.

L.LEFEVRE fait remarquer que la zone du territoire qui constitue un gros ilot de chaleur correspond à la zone industrielle d'EN JACCA



Cette zone est entourée du Chemin de la Nasque dans sa partie SUD, du Chemin de la Salvetat dans sa partie N/O, et par le Chemin d'El Pey dans sa partie EST. Elle est traversée par le Chemin de la Chasse. Les membres du Comité partagent de pouvoir planter des arbres tout le long de ces chemins afin d'isoler cette zone industrielle.

Un autre endroit du territoire est localisé sur proposition de Y. DUPONT, en limite de Tournefeuille. C'est endroit ne constitue pas un ilot de chaleur mais il est fortement utilisé par les habitants et pourrait être renforcé en plantations.



Allée de Carpentras existe une placette, fortement utilisée par les enfants habitants en proximité. Il conviendrait de pouvoir renforcer sa végétalisation sans empêcher l'espace de jeux pour les enfants.



⇒ *Il conviendrait que le Comité puisse constituer un dossier de présentation des endroits ciblés pour les plantations.*

VI. Informations diverses

⇒ **Croisement Chemin des SEVENNES/Avenue S. ALLENDE**

Les membres du Comité de quartier relèvent une nouvelle fois la dangerosité de la traversée du boulevard S. ALLENDE en proximité du croisement avec le Chemin des SEVENNES. Beaucoup d'automobilistes ne respectent pas le STOP du chemin des SEVENNES, le passage piéton est peu éclairé.

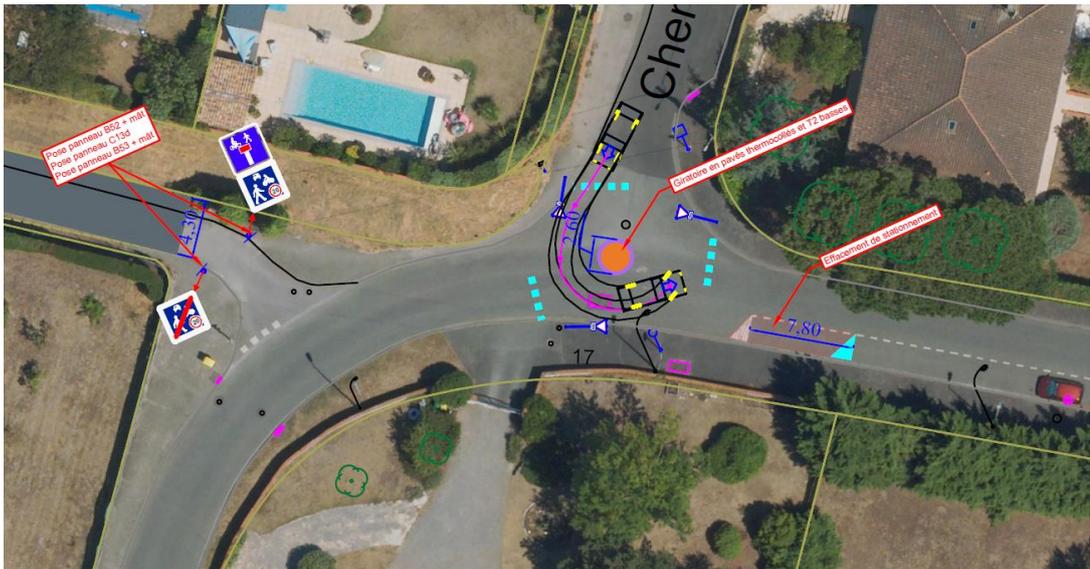
Les services de la Ville ont été saisi pour renforcer les contrôles pour non-respect du STOP => *Renforcement des contrôles de la Police Municipale à cet endroit.*

Concernant l'éclairage du passage piéton => *L'Avenue S. ALLENDE a été rénovée par le SDEHG en 2015 avec un éclairage adapté aux conditions de circulation. Pour les services du SDEHG et de la Ville, une uniformité d'éclairage tout le long d'une voie doit prévaloir. L'éclairage spécifique des passages piétons n'est pas retenu car cela engendrerait une discontinuité d'éclairage. De plus, un candélabre (de 8m de haut avec une puissance de 64W) est positionné en face du STOP du Chemin des SEVENNES, à moins de 10m du passage piétons.*

Le Comité demande à ce que le passage piéton puisse être déplacé à gauche du Chemin des SEVENNES => *la déclivité du talus en bordure de voie nécessitera la mise en place d'un escalier et d'une rampe PMR. Par ailleurs, les services ne sont pas en mesure de savoir quel sera l'avenir de l'ancienne voie ferrée. En effet, ce secteur va être sujet à étude dans les mois à venir.*

⇒ **Croisement Chemin des Tuileries/Chemin des Marots**

Pour rappel, le Comité a signalé un conflit d'usage entre les piétons/vélos/voitures au croisement du Chemin des Tuileries et du Chemin des Marots. Une demande de sécurisation de la traversée a été demandée. Une première proposition des services de Toulouse Métropole consiste à rénover le revêtement du chemin piétonnier, à remplacer les plots en entrée de ce cheminement, et renforcer la signalétique. Cette proposition n'améliore pas la sécurité de la traversée. Les services ont donc réalisé une nouvelle étude => *L'entrée du chemin des Marots sera en Zone 30, avec installation de coussins berlinois et signalétique. Un giratoire sera installée en galets thermocollés à l'intersection du Chemin des Marots et du Chemin des Tuileries, une place de parking sera effacée sur le Chemin des Tuileries.*



Les membres du Comité notent que l'allègement attendu après l'aménagement de l'échangeur de la N124 aux Ramiers n'a pas permis de réduction visible de la circulation dans cette zone.

⇒ **Parc des Marots**

La table PMR avec plateaux de jeux incrustés est installée.



Un sticker est prévu pour signaler que l'installation de cette table est à l'initiative du Comité de quartier.



Proposition de sticker en cours de modélisation par le service COMMUNICATION de la Ville

⇒ **Éclairage du Chemin de Terre**

Le Chemin de Terre longe le bassin de rétention des Marots, il permet un accès EN JACCA/passerelle de la Gare sécurisé pour les piétons. Lors de la précédente réunion du Comité, I. HAMADOUCHE avait informé que ce Chemin très utilisé pour rejoindre la passerelle de la Gare n'était pas éclairé. => *Ce chemin n'a pas vocation à être éclairé. Toutefois, la réflexion sur l'aménagement de la zone en lien avec les travaux du métro devrait relancer une dynamique.*

⇒ **ZI EN JACCA//Chemin de la Salvetat**

Concernant la route de la Salvetat, le Pôle Ouest de Toulouse Métropole prévoit de mettre en œuvre des études à horizon 2025 pour une requalification et envisager les continuités cycles vers la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain - Plaisance-du-Touch, Léguevin, La Salvetat-Saint-Gilles, Fontenilles, Lévigac, Lasserre-Pradère, Mérenvielle, Sainte-Livrade-. Les travaux seraient à programmer à partir de 2026 par Toulouse Métropole.

En 2024, Toulouse Métropole va reprendre la réfection du trottoir qui part de la boulangerie vers Burger King –photo 1- ainsi que la réfection des enrobés sur l'impasse de la Salvetat –photo 2-.

VII. Tableau de synthèse

<p><u>Point d'étape du Comité de quartier</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Mardi 2 avril à 19h ☞ Constituer le dossier concernant les ilots de chaleur ☞ Lister les avancées des projets et des demandes du CQ
<p><u>Aménagement du bassin de rétention des Marots</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Réunion avec Ecole, ALAE S. VEIL, Maison Citoyenne EN JACCA et Comité de quartier mardi 6 février à 17h30. En vue de l'organisation d'un temps d'inauguration au printemps 2024. ☞ Demande d'autorisation d'un vol de drone au-dessus du bassin avant, pendant et après les plantations afin de réaliser un petit film pour montrer les avancées du projet. Cette demande ne peut aboutir car cela nécessite d'être réalisé par un professionnel agréementé et une autorisation de la Préfecture. Un reportage-photo est prévu par le service COMMUNICATION de la Ville pour le temps d'inauguration du bassin
<p><u>Repérage des ilots de chaleur dans le territoire du Comité</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Le Comité est invité à constituer un dossier recensant les différents endroits susceptibles d'accueillir de nouvelles plantations. Il sera soumis au Pôle Espaces Public en vue de la construction du plan de plantations 2024/2025.
<p><u>Chemin des SEVENNES/Avenue S. ALLENDE</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Renforcement des contrôles pour le respect du STOP. ☞ Le déplacement du passage piéton à gauche du chemin des Sévennes va engendrer des travaux assez conséquents compte-tenu de la déclivité du talus. De plus, ce secteur est en attente d'étude dans les mois à venir. "
<p><u>Croisement Chemin des Tuileries/Chemin des Marots</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Proposition des services de passer le chemin des Marots en zone 30, création d'un giratoire à l'intersection.
<p><u>Eclairage du Chemin de Terre</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Il n'est pas envisagé à ce stade d'éclairage pour ce chemin
	<ul style="list-style-type: none"> ☞

Prochaine réunion du Comité de quartier le 6 février à 19h30

Fin de réunion 21h30
